



Vue après construction

CVMIE



METHANISEUR D'ÉNERGIE BIOGAZ Guéret

EXTRAITS

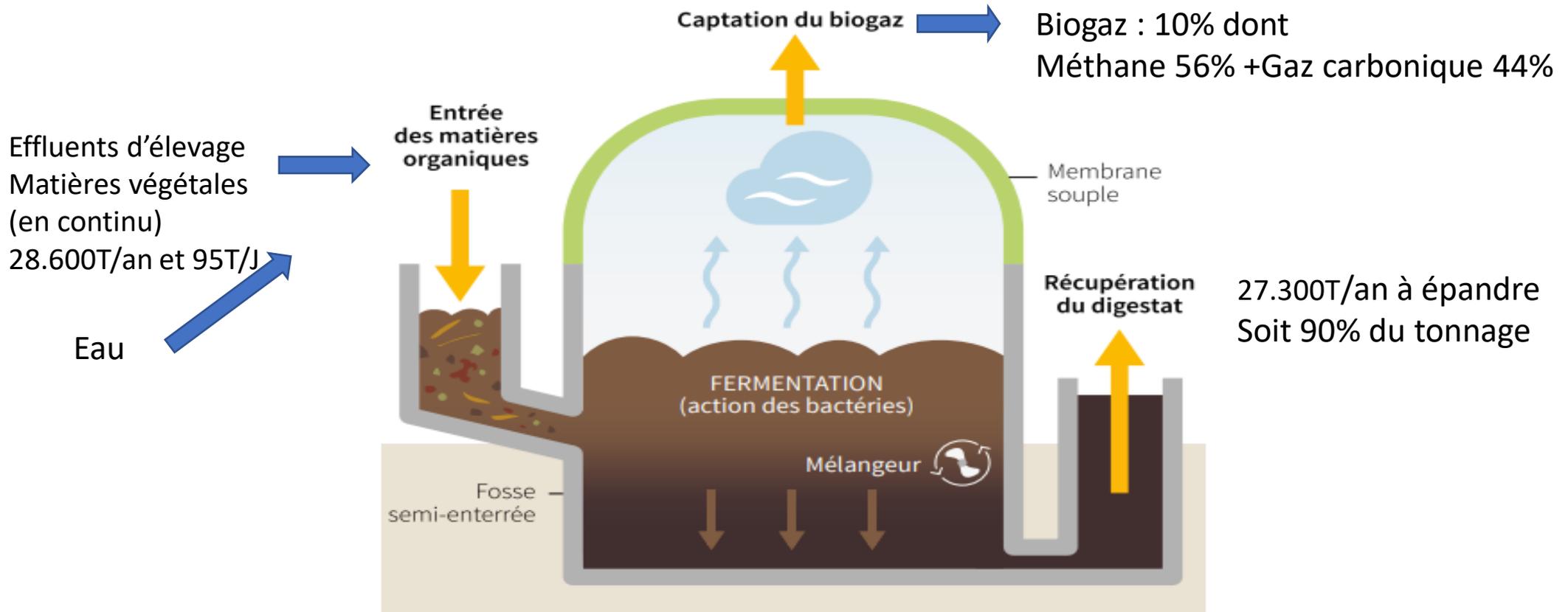
Le tribunal administratif de Limoges se saisit du recours

INEXACTITUDES, OMISSIONS ET INSUFFISANCES AFFECTANT LE DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Guéret, le 24 octobre 2023

Rappel - PRINCIPE DE LA METHANISATION

Méthaniseur à injection : production de gaz

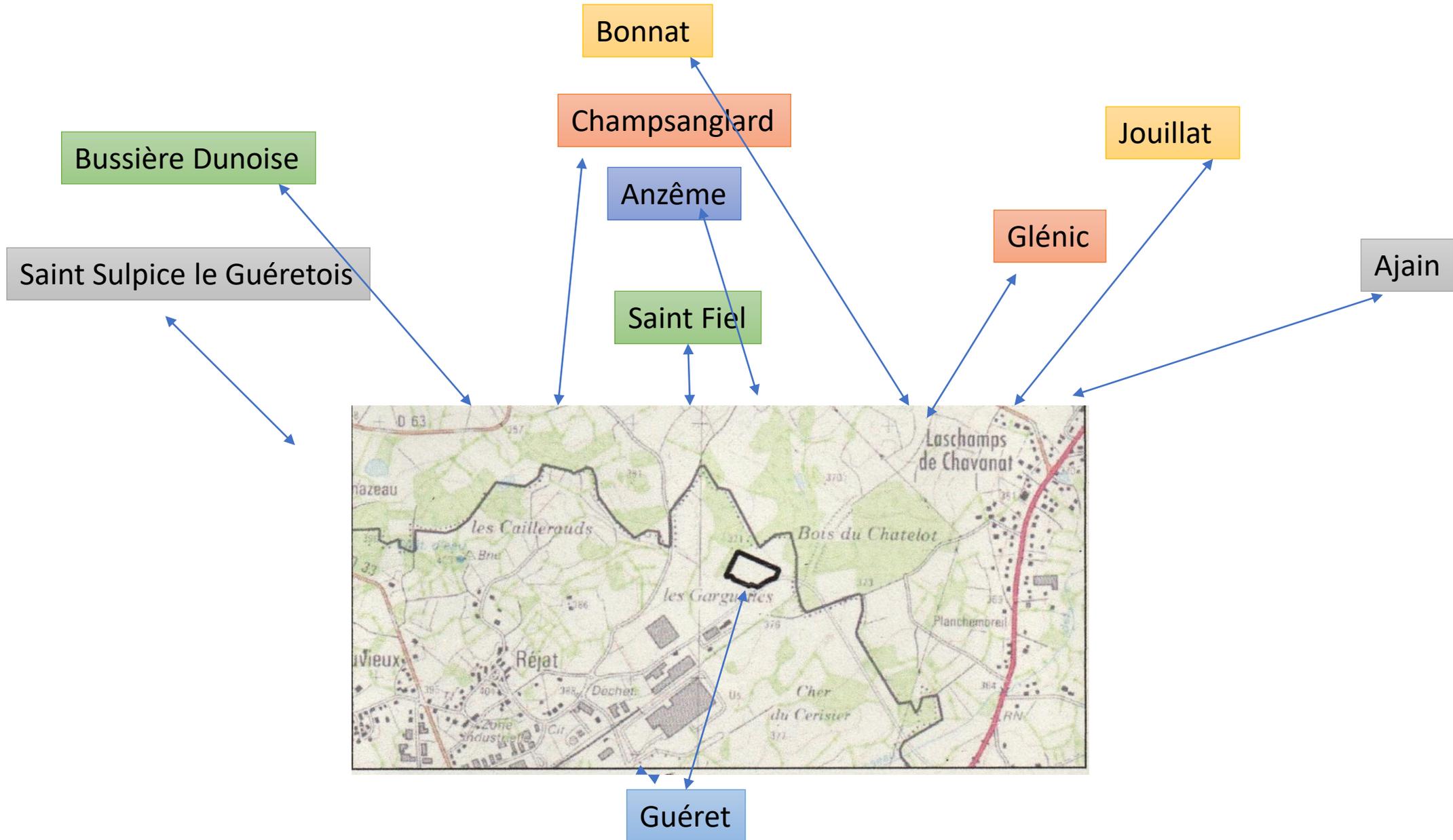


Dégradation par micro-organismes en l'absence d'oxygène

Source : ADEME

Une fois lancé, un méthaniseur « industriel » de cette taille doit fonctionner à 100% de son régime et ce, sans interruption

Localisation du méthaniseur et communes concernées par l'épandage



Arrêté préfectoral validant l'ENREGISTREMENT ICPE par la Préfecture

19 décembre 2022

Réunion publique d'information sur les 1eres « in »compréhensions du dossier

14 février 2023

Recours contentieux conjoint mairie de Guéret, de la mairie de Bonnat, de France Nature Environnement Creuse et de 14 riverains

19 février 2023

Dépôt du 1^{er} mémoire de notre avocat

9 juillet 2023

Le **tribunal administratif nous informe se saisir du dossier**, en vue d'audience

début septembre 2023

Dépôt du 2^{er} mémoire augmenté de notre avocat

17 septembre 2023

Dépôt du mémoire « en réplique » de la Préfecture de la Creuse

28 septembre 2023

Dépôt du 3^{er} mémoire augmenté de notre avocat, en réponse

19 octobre 2023

Dépôt du mémoire « en défense », avocat d' Engie Biogaz

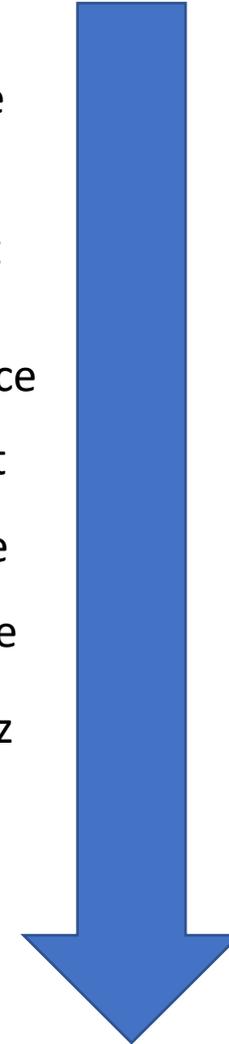
19 octobre 2023

En cours, écriture de notre 4^e mémoire, en réponse

octobre 2023

Date limite pour audience au Tribunal de Limoges

19 décembre 2023



Législation pour accélérer l'installation des ENR : Décret n° 2022-1379 du 29 octobre 2022

Nouveau décret qui s'applique aux méthaniseurs



Délais de recours
contentieux réduits à
2 mois au lieu de 4



Raccourcissement des délais de jugement à 10 mois,
En cas de dépassement :



Cours d'appel qui a 10 mois pour statuer
En cas de dépassement :



Conseil d'Etat

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Procédures de Déclaration et d'Autorisation

Les **ICPE** peuvent avoir des impacts :

- Pollution de l'eau, de l'air, des sols
- Incendies, explosions
- Bruits, odeur

Réglementations
spécifiques

Loi n°76-663 du 19 juillet 1976

DECLARATION

AUTORISATION

Risques environnementaux faibles.

↓
Respect d'une réglementation
standardisée.

Graves risques pour l'environnement,
la santé ou la sécurité publique, ou
des impacts importants sur le milieu aquatique

↓
Etude d'impact + étude des dangers
+ enquête publique

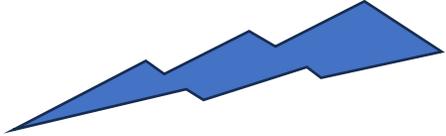
Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Création d'une procédure d'enregistrement

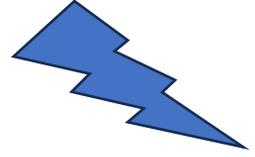
Loi n° 2009-179 du 17 février 2009



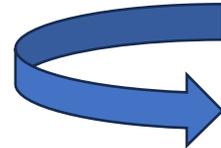
Régime d'enregistrement



Intermédiaire entre les procédures de déclaration et d'autorisation, c'est un régime d'autorisation simplifiée



Réduction des délais et simplification des dossiers à fournir



Régression du droit de l'environnement



Création de la nomenclature 2781 pour les méthaniseurs de matières non dangereuses

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

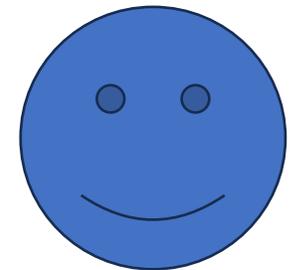
Possibilité de basculement de la procédure d'enregistrement à la procédure d'autorisation

Possibilité offerte au préfet d'instruire la demande selon la procédure d'autorisation

Trois critères sont à prendre en compte pour décider d'un tel basculement :

- la sensibilité du milieu au regard de la localisation du projet,
- le cumul d'incidences avec d'autres projets,
- l'importance des aménagements aux prescriptions qui lui sont applicables proposés par le demandeur.

Ces trois critères ne sont pas cumulatifs.



Basculement de la procédure d'enregistrement à la procédure d'autorisation



Notre objectif est d'obtenir l'annulation de l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2022,

La sensibilité de l'environnement aurait dû conduire la préfète de la Creuse à imposer la procédure d'autorisation environnementale au lieu de se contenter de la procédure d'enregistrement.

Rappel : Intérêt de basculer en régime d'autorisation

ICPE soumis à une procédure d'autorisation

- Etude d'impact
- Etude des dangers
- Enquête publique, avec la présence de commissaires enquêteurs.

ICPE soumis à une simple procédure d'enregistrement

- Aucune obligation
- Aucune obligation
- Simple consultation du public

- + Transparence et sécurité pour les populations**
- + De frais pour le porteur de projet. Ils peuvent remettre en question l'intérêt financier d'un projet**

Le Tribunal Administratif juge de l'application de la réglementation

Le juge prend en compte le respect ou non des dispositions de la réglementation et notamment de l'arrêté du 12 août 2020



Les arguments recevables sont notamment:

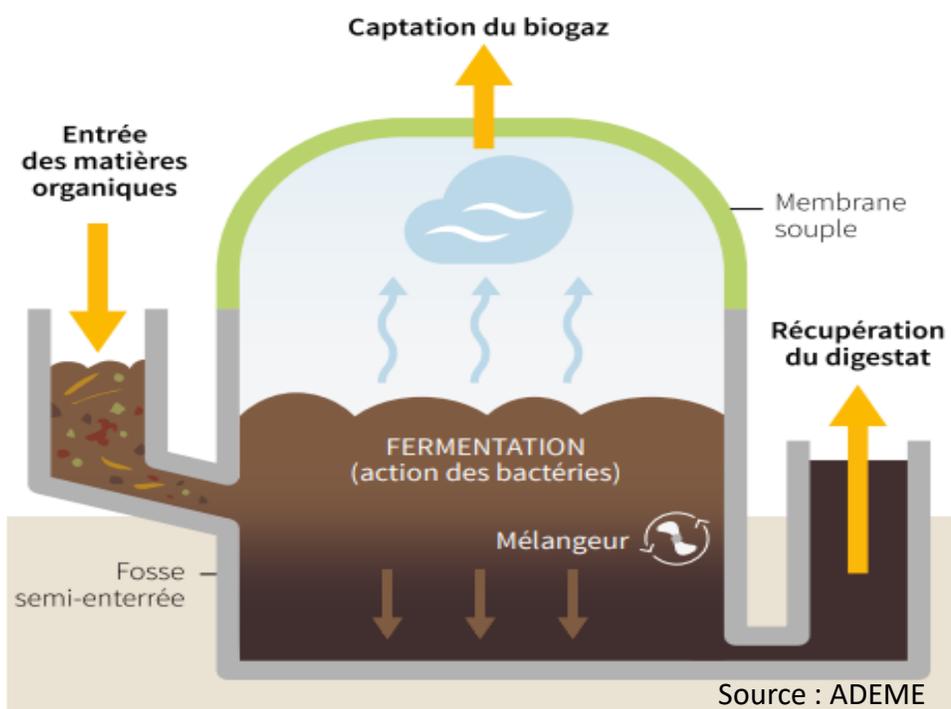
- *la nature du sol et du sous-sol et les risques de pollution des masses d'eau souterraine et des cours d'eau,*
- *la sécurité du fait de la circulation de véhicules,*
- *les insuffisances du dossier sur le volet olfactif et sur le volet acoustique,*
- *Les risques vis-à-vis des habitations très proches (explosion, incendie, pollution etc.),*
- *les risques environnemental liés au du plan d'épandage.*

En effet, des arguments comme le bilan carbone ou les risques d'intensification de l'agriculture ne sont pas recevables au tribunal administratif !



Pour mémoire : la méthanisation est un processus de fermentation pouvant générer du biométhane injectable à partir d'intrants agricoles

NOUS NE SOMMES PAS OPPOSE au principe de méthanisation !



Dès lors :

- qu'elle respecte les possibilités d'approvisionnements des fermes, à partir de déchets, sans concurrence avec l'alimentation humaine et animale
- qu'elle garantit la protection des milieux et des populations

**RAPPELONS QUE LE RENDEMENT
FINAL EN GAZ INJECTABLE EST
INFÉRIEUR A 5%**

Une fois lancé, un méthaniseur « industriel » de cette taille doit fonctionner à 100% de son régime et ce, sans interruption

Aujourd'hui, nous attendons l'audience au Tribunal administratif de Limoges.
Et après?

- Le juge peut  débouter la préfecture et Biogaz → La Préfecture et Biogaz peuvent aller en appel à Bordeaux
-  nous débouter → le Collectif des requérants, peut aller en appel à Bordeaux
-  demander des précisions à la préfecture et à Biogaz

Nous maintenons qu'un tel dossier, porté par un industriel, doit faire l'objet
d'une procédure d'AUTORISATION ICPE.

MERCI DE VOTRE ATTENTION